

sentimens qui divisent les théologiens dans la matiere où il exerce sa *censure*. Il vous dit d'un ton d'autorité irréfragable. „ En un mot : „ maximes sacrées dans les écoles catholiques : *l'amour nécessaire dans le sacrement de Pénitence n'est pas la charité justifiante* ; Et la charité justifiante n'est pas nécessaire dans le sacrement de Pénitence : vous êtes en pleine contradiction avec elles. „

Le terrible homme que ce M. B. ! Tâchons de l'adoucir d'abord par deux propositions contradictoires , entremêlées d'une petite parenthese si clairement exprimée & plus d'une fois répétée dans ce que vous avez dit. *L'amour nécessaire dans le sacrement de Pénitence* (selon les contritionnaires), *c'est la charité justifiante* (selon les attritionnaires) ; Et la charité justifiante (selon les attritionnaires) est nécessaire dans le sacrement de Pénitence (selon les contritionnaires). M. B. est en pleine contradiction avec ces propositions , mais c'est en s'enfermant lui-même.

Encore un calmant pour le bouillonnant zele de M. B. Est-il bien vrai que les contritionnaires ne demandent qu'*initium amoris* ou enfin une charité quelconque qui ne soit pas justifiante ? Le ton décisif de M. B. m'a donné quelque envie de vérifier la chose. Je n'ai qu'un seul contritionnaire dans ma petite bibliotheque. C'est le très-connu Augustin Aurelius Piette , dont la Théologie , imprimée à Louvain *cum privilegio & approbationibus* , chez Martin van Overbeke , 1730 , a eu un fort grand cours. Je l'ouvre & je lis